



Bonjour,

Le [nouveau référentiel de classement](#) des Meublés de Tourisme a été publié au journal officiel le 5 décembre dernier.

Outil d'**amélioration de la qualité de l'offre d'hébergement** sur les territoires, très attendu par tous, il répond désormais aux nouvelles attentes des clients en termes de services et d'équipements et favorise davantage l'accessibilité et le développement durable.

Cette révision, qui a pris effet le 1er février, est marquée par la volonté de « **moderniser et verdir** » les classements des hébergements.

Dans la pratique et pour vous, **hébergeurs professionnels et particuliers**, la démarche est la même.

Après m'avoir contactée, je viens **gratuitement visiter votre hébergement** et vous conseiller en vue de la visite de classement officielle.

Je vous rappelle que le fait de **faire classer son hébergement touristique** offre bien **des avantages, entre autres financiers**, aussi bien au propriétaire qu'aux locataires.

Pour poursuivre dans ce registre de l'amélioration de notre offre touristique et sa visibilité, un petit mot sur le label « [Clé Verte](#) ».

Développé en France depuis 1998 par l'association **Teragir**, le label Clef Verte est, par le nombre d'établissements labellisés et par son antériorité, le premier label de **tourisme durable** pour les hébergements touristiques et les restaurants en France.

Le tourisme durable a connu un essor incroyable certainement accéléré par la pandémie.

Les usagers, consommateurs, sont de plus en plus sensibles à l'impact de leurs pratiques et **de plus en plus exigeants**, qu'il s'agisse de sécurité alimentaire ou d'hygiène, de bien-être et de **responsabilité environnementale**.

Il s'agit d'un véritable changement en profondeur qui mérite que l'on se pose certaines questions.

Quelques investissements sont nécessaires au début de la démarche, certes, qui seront **rapidement amortis** selon les divers témoignages.

Vous bénéficierez d'une meilleure visibilité en participant au plan de transformation régional, [« le pacte vert »](#) conçu par la Région Occitanie suite à la crise sanitaire pour définir un nouveau modèle économique et social.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide pour l'une ou l'autre de

ces démarches, ou juste pour nous faire un petit coucou si vous le souhaitez.
Je reste à votre disposition pour toute demande.

Cordialement,

Pour votre OTI PyMed,
Marie-Odile



  **Office de Tourisme Pyrénées Méditerranée**

Siège social : 3, impasse Charlemagne, 66700, Argelès-sur-Mer | **04 48 98 00 08** |

SIRET : 82 86 0633500010 IM 066618008 contact@pymed.fr | www.tourisme-pyrenees-mediterranee.com

Conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, pour motifs légitimes, aux données à caractère personnel vous concernant. Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier à notre DPO : dpo.ccacvi@lq-partenaires.fr ou OTIPM, à l'attention du DPO, 3 impasse Charlemagne, 66704 ARGELES-SUR-MER